

REÇU
Par Magda Santos, 14:53, 14/03/2023



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 14 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 (1) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait demander une heure d'actualité au sujet du projet de programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT 2023) et notamment de ces implications sur l'actuelle répartition du Fonds de dotation globale des communes.

La réforme des finances communales est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Selon les nouveaux critères de péréquation, la dotation annuelle aux communes dépend de 82% de la « population ajustée ». Celle-ci correspond à la population résidente ajustée par la densité de population et par le statut de centre de développement et d'attractivité (CDA) qu'ont certaines communes.

La subdivision du pays en centres de développement et d'attraction (CDA) d'ordre supérieur, d'ordre moyen et d'ordre régional a été mise en place dans le programme directeur de l'aménagement du territoire en 2003. La majoration de la population en fonction du statut CDA est respectivement de 45%, 25% et 5%. Une commune qui n'est pas un CDA n'a pas de majoration de la population.

Selon le programme directeur de l'aménagement du territoire (2003) actuellement en vigueur, les Villes d'Ettelbruck et de Diekirch devraient être reconnues comme Centre de Développement et d'Attractivité (CDA) moyen dans le contexte de la répartition des finances communales.¹ Or tel n'est pas le cas.

Le projet du nouveau programme directeur de l'aménagement du territoire, publiée en septembre 2022, confirme la vocation de CDA d'importance nationale (anciennement CDA d'ordre moyen) des villes de Diekirch et d'Ettelbruck.

Ledit projet du PDAT entend conférer le statut de CDA d'importance nationale également à la localité d'Erpeldange-sur-Sûre étant donné que cette dernière est censée porter une majeure part du développement urbain futur de la Nordstad.

¹ <https://amenagement-territoire.public.lu/fr/developpement-regional-poles-urbains.html>

Finalement la localité de Mondorf-les-Bains est nouvellement ajoutée aux communes à vocation régionale, destinée à voire augmenter le nombre de ses habitants de 5% pour le calcul du FDGC.

Comme le projet de PDAT 2023 ne définit plus le CDA au niveau de la commune, mais au niveau de la localité – voire d'un ensemble contigu de localités pour ainsi favoriser son développement approprié et éviter que ceci ne se fasse de manière diffuse au sein de la commune ou de l'agglomération d'autres question se posent pour les CDA actuellement reconnus.

Les communes actuellement retenus comme ayant une vocation régionale, voire nationale, sont les suivantes :

Clervaux, Differdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Grevenmacher, Junglinster, Luxembourg, Mersch, Rédange, Remich, Steinfort, Vianden et Wiltz.

Selon le PDAT en projet, le statut de CDA sera désormais attribué à certaines localités des communes CDA et non plus à l'intégralité des localités de ces communes.

Le projet de PDAT reste très évasif quant à une adaptation de l'actuelle répartition du FDGC qui tienne compte de cette nouvelle armature urbaine voulue par le projet de PDAT.

Notre groupe politique aimerait dès lors aborder plus particulièrement les points suivants dans le cadre de cette heure d'actualité :

- l'impact de la nouvelle armature urbaine sur les finances communales;
- les politiques de dotation des communes à impact territorial en fonction de l'armature urbain;
- la nécessaire réforme des finances communales et le délai de sa mise en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen
Co-Présidente du groupe politique CSV



Gilles Roth
Co-Président du groupe politique CSV



Jean-Paul Schaaf
Député